

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier, à dix-huit
Présents :	42	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	23	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	12	Saint-Flour, après convocation légale en date du 17
Votants :	54	janvier 2023, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, MME Marine NEGRE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, MME Maryline VICARD, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Gilbert CHEVALIER donne pouvoir à M. Didier AMARGER
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Olivia GUEROUTL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **01 FEV. 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **01 FEV. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : MAISON DE SITE D'ALLEUZE - FIXATION DE TARIFS POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES MEUBLES DE TOURISME

RAPPORTEUR : Madame Sophie BENEZIT

Rappelant l'aménagement par Saint-Flour Communauté d'une maison de site à Alleuze au sein du village de La Barge comprenant la restauration d'un corps de ferme et l'aménagement de deux meublés de tourisme, d'un atelier de création artistique et d'un pôle culturel et touristique ;

Considérant qu'il est convenu de confier à la commune d'Alleuze la gestion et l'exploitation des meublés de tourisme et des salles-multi-activités dans le cadre de deux conventions de mandat de gestion ;

Considérant les propositions de tarifs suivants :

Gîte 1 : maison d'habitation (capacité 10/12 personnes)

GITE 10/12 personnes				
	Rappel 2022	2023	2024	2025
HAUTE-SAISON : du 1er juillet au 31 août				
formule 10/12 personnes				
semaine	750 €	800 €	850 €	900 €
quinzaine	1 400 €	1 450 €	1 500 €	1 550 €
formule 6 personnes "grand confort"				
semaine	600 €	650 €	700 €	750 €
quinzaine	1 100 €	1 150 €	1 200 €	1 250 €
MOYENNE SAISON : juin, septembre + vacances scolaires				
formule 10/12 personnes				
semaine	650 €	700 €	750 €	800 €
quinzaine	1 200 €	1 250 €	1 300 €	1 350 €
formule 6 personnes "grand confort"				
semaine	500 €	550 €	600 €	650 €
quinzaine	900 €	950 €	1 000 €	1 050 €
BASSE SAISON				
formule 10/12 personnes				
semaine	550 €	600 €	650 €	700 €
quinzaine	1 000 €	1 050 €	1 100 €	1 150 €
formule 6 personnes "grand confort"				
semaine	400 €	450 €	500 €	550 €
quinzaine	700 €	750 €	800 €	850 €
FORFAITS				
Ménage	60 €	90 €	110 €	110 €
Location linge	60 €	10 €/pers	12€/pers	12€/pers
ménage + linge	110 €	cumul	cumul	cumul
WEEK-END - 2 nuits				
formule 10/12 pers.	350 €	400 €	450 €	500 €
formule 6 pers. "grand confort"	275 €	325 €	375 €	425 €
nuît supplémentaire	100 €	150 €	200 €	250 €
TAXE DE SEJOUR réévaluée annuellement				
ARRHES DEMANDES : 25 % à chaque réservation				
OFFRES PROMOTIONNELLES : 10 à 20 % du montant de la location peut s'appliquer sur les semaines qui ne seraient pas réservées				

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230125-DELIB2023-003-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

Les utilisations communautaires s'effectueront à titre gratuit sauf forfaits qui seront applicables aux locataires

CAUTION 2023 : 225 € CAUTION 2024-2025 : 300 €

Gîte 2 : grange étable (capacité 4/6 personnes)

GITE 4/6 personnes				
	Rappel 2022	2023	2024	2025
HAUTE-SAISON du 1er juillet au 31 août				
semaine	500 €	550 €	600 €	650 €
quinzaine	900 €	950 €	1 000 €	1 050 €

MOYENNE SAISON : juin, septembre + vacances scolaires				
semaine	400 €	450 €	500 €	550 €
quinzaine	700 €	750 €	800 €	850 €

BASSE SAISON				
semaine	300 €	350 €	400 €	450 €
quinzaine	500 €	550 €	600 €	650 €

FORFAITS				
Ménage	30 €	60 €	70 €	70 €
Location linge	30 €	10 €/pers	12€/pers	12€/pers
ménage + linge	50 €	cumul	cumul	cumul
WEEK-END - 2 nuits				
formule		250 €	300 €	350 €
nuit supplémentaire		100 €	150 €	200 €

TAXE DE SEJOUR réévaluée annuellement

ARRHES DEMANDES : 25 % à chaque réservation

**OFFRES PROMOTIONNELLES : 10 à 20 % du montant de la location
peut s'appliquer sur les semaines qui ne seraient pas réservées**

Les utilisations communautaires s'effectueront à titre gratuit sauf forfaits qui seront applicables aux locataires

CAUTION 2023 : 135 € CAUTION 2024-2025 : 150 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230125-DELIB2023-003-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

Considérant qu'un montant d'arrhes de 25% pourrait être demandé à chaque réservation par la commune d'Alleuze ;

Considérant que la commune d'Alleuze pourrait être autorisée à effectuer des offres promotionnelles sur les locations des gîtes 1 et 2, la remise commerciale pourrait se situer entre 10% et 20% du montant de la location et serait déterminée en relation avec Clévacances, Saint-Flour Communauté et l'office de tourisme du Pays de Saint-Flour afin d'optimiser le remplissage des gîtes ;

Considérant l'avis favorable du bureau exécutif ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **DECIDE DE FIXER les tarifs applicables à la gestion et à l'exploitation des meublés de tourisme d'Alleuze, conformément aux dispositions susvisées, à compter de l'entrée en vigueur de la présente ;**

✚ **AUTORISE Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification.**

POUR : 54 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

Loïc POUDEROUX